2007-03834/

Salle de presse

Actualités
Salle de presse
Convocations
Communiqués
Ministère
Organismes et sociétés d'État
Allocutions
Dossiers de presse
Événements

Communiqués - Ministère

Retour à la liste

MUSÉE DU SAGUENAY–LAC-SAINT-JEAN ET SITE DE LA PULPERIE : LE POINT

Québec, le 7 mars 2003 – Au regard des événements récents entourant le Musée du Saguenay–Lac-Saint-Jean et le site de la Pulperie, le ministère de la Culture et des Communications tient à rappeler que le titulaire de la Direction du Saguenay–Lac-Saint-Jean, M. Michel Bonneau, a été mandaté pour traiter avec les différentes parties afin de trouver une solution qui rejoigne à la fois les objectifs touchant la mission et le redressement financier de la Corporation du Musée.

En ce sens, des rencontres avec les intervenants dans ce dossier ont eu lieu ces derniers jours, desquelles se dégage un consensus sur certaines conditions mises de l'avant par le Ministère en vue de faire un succès de ce musée, notamment que le Musée soit au service de la collectivité et de sa communauté et que des liens de collaboration et d'affaires soient établis avec ses autres partenaires. Des pistes de solutions, suggérées par les intervenants rencontrés, sont d'ailleurs en cours d'analyse.

De plus, pour ce qui concerne la décision récente prise par le comité exécutif de la Corporation de fermer l'institution pendant deux mois, le Ministère rencontrera les représentants de la Corporation au cours des prochains jours, dans le cadre de l'entente qui existe actuellement entre la Corporation et le Ministère.

Rappelons que cette institution est une corporation autonome, régie par ses lettres patentes et ses règlements généraux. Par conséquent, le Ministère ne peut intervenir dans le règlement d'un différend interne qui touche la Corporation.

Le Ministère souligne que les intervenants dans ce dossier ont été invités à travailler, dans un esprit constructif, à la réhabilitation et à l'appropriation du musée et du site par la communauté. Cette invitation sera réitérée à la Corporation comme une obligation à respecter dans la prochaine entente de soutien au fonctionnement qui sera conclue entre le Ministère et le Musée, et ce, dès l'exercice financier 2003-2004. Le Ministère n'émettra aucun autre commentaire pour le moment.

Source :

Christiane Bolduc
Ministère de la Culture et des Communications
Direction des communications
Tél. : 418 380-2363, poste 7226

Retour à la liste

Haut de page

Déclaration de services aux citoyens - Programmes et services gouvernementaux - Politique de confidentialité - Réalisation du site - Accès aux documents et protection des renseignements personnels
Date de mise à jour : 06 juin 2007

Québec

© Gouvernement du Québec, 2007